Les Journées Nationales des Parents d'enfants en situation de handicap

BIP n°34

BULLETIN D'INFORMATIONS DES PARENTS d'enfants en situation de handicap

Suivez-nous sur **http://interparents.blogs.apf.asso.fr**

Et sur Facebook **https://www.facebook.com/groups/859424977846990**

Ecrivez-nous sur **gn.parents@apf.asso.fr**

ÉDITO

Chères lectrices, chers lecteurs,

Voici la 2ème livraison au format numérique de notre BIP. La formule « en ligne » nous permet de vous présenter en temps utiles nos meilleurs vœux pour une belle année 2024, pour vous-mêmes, vos enfants, vos proches, et aussi pour la cause des droits des personnes en situation de handicap.

L'année 2023 a été marquée par l'aboutissement victorieux de la longue marche vers la déconjugalisation de l'AAH, contre vents et marées, c'est-à-dire l'inertie de certains parlementaires et du gouvernement, mais avec le soutien unanime de l'opinion publique. Espérons que 2024 produise des effets comparables, notamment dans le domaine sinistré à l'heure actuelle de l'aide à la personne. Nous verrons aussi si le Président de la République ira jusqu'au bout de sa promesse à propos des fauteuils roulants et sera capable de l'appliquer aux autres aides techniques.

Dans ce numéro, vous trouverez principalement les échos des Journées Nationales Parents qui se sont tenues à Sète début décembre, encore en progrès sur celles de 2021 à Clermont-Ferrand. Vous lirez également un appel vibrant à votre candidature personnelle aux élections qui vont s'ouvrir pour renouveler les Conseils de Département APF et les Groupes Nationaux, dont celui qui s'adresse à vous à travers le BIP, c'est-à-dire le GNP, Groupe National des Parents d'enfant en situation de handicap.

Vous retrouverez aussi la petite rubrique « Des Mots » qui s'efforce ce trimestre-ci de clarifier un peu la notion de « désinstitutionnalisation » (ouf… !).

Bonne lecture et pensez vite aux élections !

SOMMAIRE

Journées Nationales des Parents 2023 2-3

Elections APF France handicap 4

Des Mots : Désinstitutionnalisation 5

Annexe : *Flyer missions et enjeux de la représentation aux CAPFD et Groupes Nationaux*

APF France handicap

Journées Nationales des Parents 2023

Aperçu du travail réalisé lors de ces trois journées

Cette année, les JNP se déroulaient à Sète, commune célèbre nichée entre l'étang de Thau et la Méditerranée.

Nous avions rendez-vous le vendredi 1er décembre à 14h pour des JNP inédites. Elles accueillaient en effet pour la première fois conjointement les **Journées du Groupe Familles-Parents Occitanie (GFPO)** qui ouvraient les débats aux parents en situation de handicap.

Après une présentation des personnes qui nous ont accueilli, chaque groupe a présenté son thème. Le GNP, Groupe National des Parents, a présenté : **"les capacités de nos enfants de leur reconnaissance à leur accomplissement"** et le GFPO s'est joint à nous pour nous proposer de discuter sur le sujet : **"Parents handis : un parcours pas à pas".**

Vers 15h, **Fabrice Gzil** a discouru et échangé avec nous sur l'aspect historique et sociétal de la prise en compte des capacités, dans une conférence nommée **« L'autonomie a besoin de soutiens »** très appréciée par l'assistance.

Ensuite nous nous sommes répartis en plusieurs groupes d'**ateliers** pour échanger sur **la reconnaissance des différentes capacités de nos enfants** pour les ateliers proposés par le GNP, et sur **la reconnaissance souvent contestée des parents en situation de handicap** pour ceux du GFPO.

Le temps gris durant l'après-midi a participé à entretenir une ambiance studieuse et c'est après deux heures d'échanges que nous nous sommes dirigés vers le buffet où nous nous sommes sustentés puis nous avons rejoint chacun nos chambres.

Le lendemain matin un soleil digne de la côte méditerranéenne s'est levé mais une journée bien remplie nous attendait. Après une restitution de notre premier atelier, nous avons assisté à la deuxième conférence de **Delphine Lefèvre, « Le rôle des parents et des autres dans l'accomplissement des capacités des enfants—Cap ou pas cap !? ».**

Juste avant le repas nous avons pu lors du deuxième temps d'ateliers échanger sur l'**accompagnement au développement et à l'accomplissement des capacités**, thème proposé par le GNP, et sur **les outils d'information pour les parents en situation de handicap** (thème du GFPO).

Après un bon repas nous avons pu écouter des « **Paroles d'acteurs »**, où étaient exposés divers outils et méthodes d'accompagnement au développement des capacités : **Esther Atlan** pour l'**outil d'évaluation des capacités cognitives des enfants polyhandicapés** (PolyScol), **Sabrina Peyrille** pour la **Communication Alternative et Augmentée** (CAA), **Sandrine Léger** pour la **médiation animale**, **Rémy Rodriguez** pour la **musicothérapie**, et **Sébastien Vermandel** pour **les nouvelles technologies au service du handicap** (TechLab). Cette séquence clôturait le travail sur le thème des JNP, à la suite de quoi la journée s'est conclue par un **temps d'échanges sur les actualités puis avec le Conseil d'Administration** d'APF France handicap. Beaucoup de questions ont été posées, notamment sur la question de l'**aide à domicile**, que nous avons dû ,à la déception de quelques personnes, stopper. Les questions amènent toujours des questions...

Après une petite promenade apéritive sur la plage, nous nous sommes dirigés vers le buffet où des spécialités locales nous attendaient. La musique a gagné en puissance à la fin du repas et entraîné jeunes et moins jeunes dans des danses endiablées. Après une bonne nuit certains nous ont quitté en raison de leur éloignement et d'horaires peu compatibles au prolongement de leur séjour. Les autres ont pu profiter par un beau soleil des visites proposées conclues par un pique-nique.

Un retour à une formule plus conviviale

Notre choix d'abandonner les grands palais des congrès au profit d'un village de vacances, a vraisemblablement plu à la plupart des participants. Le cadre a beaucoup séduit (et a même décidé certains d'entre vous à y planifier leurs prochaines vacances !), et le principe de loger la plupart des participants au même endroit est plébiscité—même si, compte tenu des réalités en matière d'accessibilité et de nombre de chambres PMR, quelques personnes ont dû être hébergées ailleurs.

Si le repas servi lors de la soirée festive du samedi soir n'a pas été jugé à la hauteur des autres éditions, la piste de danse a chauffé une bonne partie de la nuit, tandis que les plus sages ont profité de ce moment convivial pour discuter, qui avec des pairs qu'ils retrouvent avec plaisir tous les deux ans, qui avec les nouveaux venus, jusque tard dans la soirée.

Journées Nationales des Parents 2023

Les JNP vues de l'intérieur

Ca y est, c'est fait ! C'était mon premier exercice en tant que « Monsieur Loyal » des Journées Nationales des Parents et je peux vous dire que je n'en menais pas large. Prendre la parole en public, devant toutes ces personnes réunies, et se montrer à la hauteur des éditions passées, c'est un sacré défi à relever pour moi qui ne suis pas un grand bavard !

Pourtant, après coup, je me dis que j'ai eu bien tort de m'infliger ce stress, car comme à chaque fois les participants sont venus dans un état d'esprit positif, bienveillant, à la recherche d'échanges, de partage et de convivialité. Il faut dire que le lieu s'y prêtait : le Domaine du Lazaret vous met les vacances au cœur, avec la mer à portée de main et l'iode porté par le vent dans les narines.

Nous n'y étions toutefois pas pour le farniente, assurément, car les échanges lors de ces trois jours ont été denses et riches, notamment lors des ateliers où les parents (d'enfants en situation de handicap, ou en situation de handicap eux-mêmes) ont pu raconter leur histoire et partager leur regard sur les thèmes qui nous ont rassemblés : les capacités de nos enfants, et celles des parents que le handicap fait souvent méjuger. Nul besoin de se mettre en quatre pour que la parole surgisse, le sujet semble avoir été porteur !

J'ai été agréablement surpris de constater que de nombreux parents dans l'assemblée participaient pour la première fois aux JNP. Ces dernières années, une certaine inquiétude planait sur la question du renouvellement de génération de militants et de bénévoles, et particulièrement depuis la crise COVID qui a rendu les occasions de rencontres « réelles » bien plus éparses et compliquées. Mais les « jeunes parents » étaient bien là, motivés et avides d'échanges ! De bonnes raisons de croire en l'avenir.

Les JNP 2023 en quelques chiffres

Les JNP ont réuni cette année **116 participants**, soit à peu près autant que l'édition précédente, avec **une part de parents (72) significativement plus élevée**. La nouveauté cette année est que de nombreux nouveaux parents ont rejoint l'aventure. C'était en effet la **première participation pour 26 parents**, dont une proportion non négligeable est venue via l'action Re-Pairs Aidants (5).

La région Occitanie était bien sûr représentée en nombre (24 parents), pas seulement parce que c'était la région accueillante : les JNP attirent de nombreux Occitans à chaque édition. Les régions voisines (PACA, 13 parents, et Auvergne-Rhône-Alpes, 7 parents) ont aussi été logiquement représentées en nombre. Les parents d' autres régions, bien sûr moins nombreux, ont tout de même répondu présents—une seule région n'était pas représentée.

Nous notons qu'il reste **des progrès à faire dans la diffusion de l'information** sur les Journées et l'implication des structures locales d'APF France handicap. 23 familles ont demandé à être mandatées par leur délégation ou établissement en amont des JNP. Si les délégations sont un vecteur important de l'information (26% des participants ont été avertis des JNP par leur délégation), 1 seul établissement médico-social a été à l'origine d'une inscription.

Les participants ont déclaré avoir été en majorité informés par le GNP et ses outils de communication (le blog, le BIP…) et par la communication du Siège d'APF France handicap.

Des JNP réussies !

Notre enquête de satisfaction a démontré le succès de ces journées 2023.

La **première conférence de Fabrice Gzil** a suscité **97,7% de satisfaction**, une quasi-unanimité remarquable ; l'orateur s'est selon vous montré « brillant, clair et pédagogique ».

Les **ateliers** (satisfaisants à respectivement **86,1%** pour l'atelier 1 et **88,9%** pour l'atelier 2) sont toujours autant appréciés pour l'occasion qu'ils donnent de partager son vécu et d'échanger avec d'autres parents. Les reproches pour cette séquence sont récurrents : le temps est toujours trop court, et les restitutions peinent à rendre justice à la richesse des échanges.

La **conférence de Delphine Lefèvre** a été appréciée à **78,1%** et le point de vue professionnel adopté a été plus diversement accueilli.

Le temps de **Paroles d'acteurs** recueille **91,7%** de satisfaction. Il a permis aux participants de découvrir des outils variés parfois méconnus, et le journaliste Franck Seuret a dynamisé la séquence.

Les **temps d'actualités (87,5%)** et d'**échanges avec le CA d'APF France handicap (80,9%)** sont toujours pour les participants des temps importants.

Elections APF France handicap : Allons Parents !

Les élections pour le renouvellement des instances départementales et régionales d'APF France handicap, et pour les Groupes Nationaux de la Commission Nationale de la Politique de la Famille se tiennent ce semestre

Dans les Conseils APF de Département (CAPFD), une place est réservée aux adhérents parents de personnes en situation de handicap. Il est important pour l'expression de nos problèmes, de nos questions et de nos attentes que ce siège soit effectivement occupé. Le CAPFD d'APF France handicap est l'instance de base de la démocratie APF, et de la connaissance du terrain concret où agit l'association : situation plus ou moins bonne de la prise en compte du handicap, du financement des compensations, de l'offre de service que ce soit en établissement ou non, évènements indésirables et problèmes sociaux liés au handicap, habitat et école inclusifs, disparités territoriales, etc. Toutes questions qui ont un retentissement sur nous parents, que l'ayant-droit soit mineur ou majeur. Moral, psychologique, matériel, financier. C'est aussi le CAPFD qui délègue des adhérents pour représenter le handicap dans nombre d'institutions : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) des MDPH, CAF, veille sur l'accessibilité universelle, et auprès des élus départementaux et nationaux, Le travail d'élu au sein d'un CAPFD est l'occasion de rencontres fructueuses avec d'autres acteurs, porteurs ou non de handicap mais toutes et tous mobilisés à la base pour donner le souffle et l'élan nécessaires à notre association.

Le GNP, Groupe National des Parents d'enfants en situation de handicap

Le Groupe National des Parents d'enfants en situation de handicap est constitué d'un parent par Région (12 au total), élu par les membres des CAPFD. Puisque vous lisez ce BIP, vous êtes déjà informés du rôle du GNP dans l'association. Pour faire court, disons que le GNP porte la dimension parentale au sein de l'association, en direction du Conseil d'Administration, des responsables de la vie associative (démocratie, connaissance du terrain, action et revendication) et de l'offre de service propre à APF France Handicap. Cela, au sein de la CNPF, porteuse de l'ensemble de la dimension familiale. Le représentant au GNP de chaque Région fait pleinement partie du Conseil APF France handicap de Région (CAPFR) qui émane des CAPFD pour remplir les mêmes fonctions que ceux-ci pour tout ce qui est de la compétence des Régions de la République et les grands évènements comme le Mouv'. Nous parents avons donc là aussi un siège réservé qu'il faut occuper pour le bien de notre cause.

Nous, parents mobilisés pour nos enfants, ne pouvons pas laisser à d'autres « bonnes volontés » la responsabilité qu'il y ait des candidats à tous ces postes.

Les CAPFD ne réclament aucune compétence particulière qui ne puisse être apportée par les sessions de formation (légères mais efficaces) offertes aux nouveaux élus. Selon l'importance des tâches librement choisies, réparties entre les élus, l'investissement s'adapte aux disponibilités réelles des membres, en particulier des parents.

Le GNP (et l'inclusion dans le CAPFR) concerne des parents un peu plus expérimentés (pas forcément ni seulement au sein de l'association : les représentations en CDAPH, le contact avec d'autres associations dans des domaines divers sont très utiles aussi) mais surtout des parents très motivés par le travail en groupe.

Pour être élu, il faut être candidat, aurait dit M. de La Palisse. **Le dépôt des candidatures a ouvert le 12 janvier et se clôturera le 9 février.** Vous trouverez les informations auprès de votre délégation ou sur le site d'APF France handicap : https://www.apf-francehandicap.org/soutenir-handicap/militer-representer-2053.

En annexe de ce présent BIP, nous vous joignons le **flyer** présentant les missions et enjeux de la représentation au CAPFD et dans les groupes nationaux, ainsi que les **formulaires de candidature** au CAPFD et aux Groupes Nationaux.

N'hésitez plus ! Renforcez votre implication et votre pouvoir d'agir. **Candidatez !**

Pour le retour de cette rubrique qui explore le sens de ces mots qu'on entend parfois si souvent qu'on en oublie ce qu'ils veulent dire réellement, nous revenons sur celui qui est d'une brûlante actualité.

Désinstitutionnalisation. Ce mot, qu'on ose à peine essayer de prononcer d'un seul souffle, est le plus long mot de la langue française employé un peu couramment. C'est un mot qui fait peur à beaucoup, même à ceux qui le prononcent correctement. Il a été créé à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, mais remis en selle seulement autour de 1968. Dans les deux cas, il s'agissait de mettre fin au régime jugé trop carcéral des établissements recevant des « malades mentaux ».
Il connaît une nouvelle fortune depuis le début des années 2000, d'abord au Québec et en Belgique, puis en France, et il se répand dans le monde du handicap, du grand âge, avec le même souci qu'avant, mais en remplaçant « carcéral » par « fermé et enfermant ».
Au centre de ce mot-monstre, on ne décomposera pas « institution », qui en est la racine. C'est une « forme ou structure sociale établie par la loi ou la coutume », et en particulier « un établissement d'accueil ou de prise en charge » (Robert).
Dans le monde du handicap et de la dépendance, cela vise avant tout les structures d'accueil en « internat », ou pour le dire plus politiquement correct, en « hébergement ». Un Foyer de Vie, une MAS, un EHPAD sont des institutions. Jusqu'ici, pas de problème. Où ça se corse, c'est avec l'adjectif « institutionnel » (déjà moins digeste, pas vrai ?). Le Robert nous dit : « qui concerne l'influence d'une structure sociale sur le développement de la personnalité ».
On ajoutera à cette définition, pour mieux prendre en compte l'usage du mot en « travail social » : « influence plus ou moins néfaste ». Qu'est-ce qui peut être néfaste ? Pour les innovateurs en soin, comme Jean Oury, c'est l'enfermement, mais pas au sens de « prison » : d'abord au sens où l'individu perd plus ou moins sa capacité de « ressentir, réfléchir et agir par lui-même », parce que l'institution le prend excessivement en charge comme un « objet de soin » et non comme une personne humaine. Ainsi, l'institution se « déshumanise » et tend à fonctionner pour elle-même et non pour ses usagers.
Un exemple de trouble institutionnel de la personne est ce qu'on nomme « hospitalisme », dont la forme extrême est la peur irraisonnée de quitter l'hôpital, psychiatrique ou non. On pourrait donc étendre cela à tout le domaine du handicap et il est important d'avoir ici « déraisonnée », surtout ces temps-ci où quitter un établissement comporte la recherche difficile de solutions d'aide à domicile.
Il faut donc distinguer deux sens opposés de la « désinstitutionnalisation ». D'abord un contresens : la « désinst » ne consiste pas à fermer les établissements et à en « libérer » les usagers vers ce qui peut être vécu comme une jungle dangereuse avec carence de soin. C'est pourtant le sens dans lequel les pouvoirs publics, financeurs, pourraient être tentés d'aller. On a vu cela pour la psychiatrie avec des dégâts criminels. C'est ce qui « fait peur ».
D'un autre côté, il s'agit de « désinstitutionnaliser les institutions », ce qui est un processus permanent et une nécessaire préoccupation des établissements et ne peut pas se faire sans la libre participation des usagers, qui ne peuvent se « désinstitutionnaliser » eux-mêmes que dans ce cadre favorable (et donc, éventuellement, quitter volontairement l'hébergement pour l'habitat inclusif ou autre solution). Et voilà ce qui fait envie, non ?

ccord de l'auteur. / All rights reserved other than those granted by mutually consented signed written contract pri

BIP

BULLETIN D'INFORMATIONS DES PARENTS

d'enfants en situation de handicap

Qui mieux que d'autres parents rencontrant les mêmes difficultés, pourrait apporter écoute et soutien aux parents d'enfants en situation de handicap ? Le Groupe National des Parents (GNP) est composé de parents élus par les instances régionales de l'association APF France handicap. Il a pour mission de représenter les parents, de porter leur parole auprès des instances de l'association et à l'extérieur lorsqu'ils y sont mandatés.

APF France handicap
17, bd Auguste Blanqui
75013 PARIS
www. apf-francehandicap.org
Directeur de publication :
Serge Widawski
Rédactrice en chef :
Bénédicte Kail
Secrétariat de rédaction :
David Barré
Photos :
Laetitia Peltier/JAMAYA© ; Jérôme Deya©
Comité de rédaction :
André Sarrazin, Jean-Marie Viprey, Marie-Claude Baranger et Claire Chapuset
Maquette :
Guillaume Vaudois/ dumkit-graphic.com

Suivez-nous sur **http://interparents.blogs.apf.asso.fr**

Et sur Facebook **https://www.facebook.com/groups/859424977846990**

Ecrivez-nous sur **gn.parents@apf.asso.fr**

APF France handicap

APF France handicap
Risquer l'impossible

J'AI TOUTE MA PLACE !

LE CONSEIL APF FRANCE HANDICAP DE DÉPARTEMENT (CAPFD)

Vous rejoindrez un espace départemental militant, qui vous permettra de :

- Mettre en œuvre les orientations du conseil d'administration
- Représenter les adhérents du département au sein des instances locales
- Définir les orientations politiques et associatives du département
- Donner l'envie à d'autres personnes pour adhérer, agir, revendiquer…
- Prendre le temps d'écouter les adhérents
- Défendre le droit des personnes
- Mettre en place des actions locales en lien avec les salariés et les bénévoles
- Participer aux actions ressources dans le département

LES TROIS GROUPES NATIONAUX DE LA COMMISSION NATIONALE POLITIQUE DE LA FAMILLE (CNPF)

- PARENTS D'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP - PROCHES - PARENTS EN SITUATION DE HANDICAP -

LA COMMISSION NATIONALE POLITIQUE DE LA JEUNESSE (CNPJ)

Témoigner et échanger

- En dialoguant avec vos pairs
- En faisant connaitre les attentes et les besoins des personnes représentées dans chacune de ces instances

Participer et innover

- En soutenant la mise en place de nouveaux projets, d'espaces de création… (pour vivre comme tout le monde)
- En menant des travaux sur des sujets qui vous tiennent à cœur

5 réunions nationales par an en moyenne à Paris

les réunions de votre conseil APF France handicap de région, dont vous serez membre à part entière

Partager et transmettre

- En faisant remonter à tous les niveaux (national, régional) les attentes des membres de chacune de ces instances, les réflexions, outils et conseils pour faire valoir vos droits
- En alimentant le conseil d'administration, pour agir sur les pouvoirs publics et contribuer aux politiques et stratégies d'APF France handicap, sur les sujets qui vous concernent.

DES ENJEUX SPÉCIFIQUES POUR LES GROUPES NATIONAUX DE LA CNPF :

- Participer à une meilleure prise en compte de la dimension familiale du handicap au sein de l'association
- Suite aux élections des membres des 3 groupes nationaux, 4 élus de chacun des groupes sont désignés par leur groupe pour le représenter en CNPF
- Organisation, tous les deux ans, des Journées Nationales des Parents d'enfants en situation de handicap

cn.famille@apf.asso.fr

DES ENJEUX SPÉCIFIQUES POUR LA CNPJ :

- Contribuer à une participation effective des jeunes dans tous les espaces de l'association
- S'assurer de la prise en compte du handicap dans les politiques jeunesse
- Participer à l'organisation, une fois par mandat, des rencontres nationales Jeunesse

cn.jeunesse@apf.asso.fr

apf-francehandicap.org

J'AI TOUTE MA PLACE !

Elections 2024
Conseil APF France handicap de département
Dossier de candidature

Vous souhaitez poser votre candidature pour les élections au conseil APF France handicap de votre département (CAPFD).

Pour cela, entre le 12 janvier et le 09 février 2024 :

- Remplissez et signez :
  - Le dossier de candidature
  - La convention d'engagement réciproque
- Fournissez un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3), ce document peut être obtenu en quelques jours le site https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml
- A compléter par les éléments autres éventuellement décidés par le copil
- Adressez ces trois documents à la délégation de votre département, au plus tard le 09 février 2024, par courriel ou par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Voici les critères à respecter pour poser sa candidature :

- Etre une personne physique majeure
- Etre adhérent depuis au moins le 1er janvier 2023, et être à jour du paiement de votre cotisation au 31 décembre 2023 (si ce n'est pas le cas, contactez rapidement votre délégation pour être à jour de votre cotisation)
- Jouir de ses droits civils et civiques

Ne sont pas éligibles :

- Les administrateurs d'APF France handicap,
- Toute personne qui aurait perdu ses mandats sur décision du conseil d'administration d'APF France handicap pendant le mandat précédent l'élection.
- Les salariés adhérents de l'association

CNIL: « Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des élections du Conseil APF de départemental d'APF France handicap. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au comité de pilotage desdites élections.
Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Directeur Général d'APF France handicap - 17 boulevard Auguste Blanqui, 75013 PARIS

Vos coordonnées

Nom/Prénom :

Numéro d'adhérent :

Téléphone :

Email :

Adresse :

Vous êtes (cochez au moins une case) :

- ☐ Atteint.e de déficience motrice avec ou sans troubles associés
- ☐ Membre de la famille d'une personne atteinte de déficience motrice avec ou sans troubles associés : Père, mère, enfant, frère, sœur, conjoint, lié par un PACS, concubin.e - l'état de concubinage devant être notoire
- ☐ Dans aucune de ces deux catégories

Date :

Signature :

CNIL: « Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des élections du Conseil APF de départemental d'APF France handicap. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au comité de pilotage desdites élections.
Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Directeur Général d'APF France handicap - 17 boulevard Auguste Blanqui, 75013 PARIS

Votre déclaration d'intention

Vous devez préparer un texte pour présenter votre candidature aux adhérents qui vont voter.
Voici les informations importantes à faire figurer dans votre texte de présentation :

Décrivez votre parcours associatif et/ou personnel

- Pour présenter votre parcours APF France handicap, précisez :
  - La date de votre première adhésion à APF France handicap,
  - Les mandats électifs que vous avez déjà remplis,
  - Les autres missions, actions ou responsabilités.

- Pour présenter votre parcours personnel, vous pouvez notamment évoquer :
  - Votre situation familiale,
  - Vos autres engagements associatifs, syndicaux, municipaux…,
  - Vos formations,
  - Vos activités professionnelles.

Décrivez vos motivations pour l'élection au conseil APF de département

- Pour cette partie, vous pouvez notamment évoquer :
  - Vos motivations pour cette élection au CAPFD,
  - Vos compétences et savoir-faire, celles que vous souhaitez apporter au CAPFD
  - Les actions prioritaires que le conseil devrait porter dans le département pour les années à venir.

Votre texte sera publié dans un livret, qui sera adressé à tous les adhérents du département. Soyez synthétique et précis !

IMPORTANT : Votre texte ne doit pas dépasser 2.500 signes (sont considérés comme « signes » toute lettre, ponctuation ou espace). Aucune modification orthographique ou rédactionnelle ne sera apportée pour la publication.

CNIL: « Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des élections du Conseil APF de départemental d'APF France handicap. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au comité de pilotage desdites élections.
Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Directeur Général d'APF France handicap - 17 boulevard Auguste Blanqui, 75013 PARIS

Elections 2024
Groupes nationaux de la Commission nationale Politique de la Famille
Dossier de candidature

Vous souhaitez poser votre candidature pour les élections à l'un des trois groupes nationaux de la Commission nationale Politique de la Famille.

Pour cela, entre le 12 janvier et le 09 février 2024 :

- Remplissez et signez :
  - Le dossier de candidature
  - La convention d'engagement réciproque
- Fournissez un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3), ce document peut être obtenu en quelques jours le site https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml
- A compléter par les éléments autres éventuellement décidés par le copil
- Adressez ces documents à la délégation de votre département, au plus tard le 09 février 2024, par courriel ou par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Voici les critères à respecter pour poser votre candidature :

- Etre une personne physique majeure
- Etre adhérent depuis au moins le 1er janvier 2023, et être à jour du paiement de votre cotisation au 31 décembre 2023 (si ce n'est pas le cas, contactez rapidement votre délégation pour être à jour de votre cotisation)
- Jouir de vos droits civils et civiques
  - Être personnellement concerné par le groupe auquel vous candidatez soit :
    - Un parent d'enfant(s) en situation de handicap
    - Un proche (conjoint, frère, sœur)
    - Un parent en situation de handicap

Ne sont pas éligibles :

- Les administrateurs d'APF France handicap,
- Toute personne qui aurait perdu ses mandats sur décision du conseil d'administration d'APF France handicap pendant le mandat précédent l'élection.
- Les salariés adhérents de l'association

Vos coordonnées

Nom/Prénom :

Numéro d'adhérent :

Téléphone :

Email :

Adresse :

Vous candidatez pour le groupe national[1] :

- Des parents d'enfant(s) en situation de handicap
- Des proches (conjoint, frère, sœur)
- Des parents en situation de handicap

Date :

Signature :

1 Si vous êtes personnellement concerné par 2 groupes nationaux, vous devrez vous positionner sur le groupe national aux travaux duquel vous souhaitez contribuer.

CNIL: « Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des élections du Conseil APF de départemental d'APF France handicap. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au comité de pilotage desdites élections.
Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Directeur Général d'APF France handicap - 17 boulevard Auguste Blanqui, 75013 PARIS

Votre déclaration d'intention

Vous devez préparer un texte pour présenter votre candidature aux électeurs (les élus des CAPFD de la région).
Voici les informations importantes à faire figurer dans votre texte de présentation :

Décrivez votre parcours associatif et/ou personnel

- Pour présenter votre parcours APF France handicap, précisez :
  - La date de votre première adhésion à APF France handicap,
  - Les mandats électifs que vous avez déjà remplis,
  - Les autres missions, actions ou responsabilités.

- Pour présenter votre parcours personnel, vous pouvez notamment évoquer :
  - Votre situation familiale,
  - Vos autres engagements associatifs, syndicaux, municipaux…,
  - Vos formations,
  - Vos activités professionnelles.

Décrivez vos motivations pour l'élection au groupe national de la CNPF

- Pour cette partie, vous pouvez notamment évoquer :
  - Vos motivations pour cette élection au groupe national,
  - Vos compétences et savoir-faire, celles que vous souhaitez apporter au groupe national
  - Les actions prioritaires que le groupe national devrait porter pour les années à venir.

Votre texte sera publié dans un livret, qui sera adressé à tous les électeurs (les élus des CAPFD de la région). Soyez synthétique et précis !

IMPORTANT : Votre texte ne doit pas dépasser 2.500 signes (sont considérés comme « signes » toute lettre, ponctuation ou espace). Aucune modification orthographique ou rédactionnelle ne sera apportée pour la publication.

CNIL: « Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des élections du Conseil APF de départemental d'APF France handicap. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au comité de pilotage desdites élections.
Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Directeur Général d'APF France handicap - 17 boulevard Auguste Blanqui, 75013 PARIS